

La précarité énergétique

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Mans est en charge de la plate-forme Précarité énergétique appelé aussi Agir énergétique'Mans. Ce dispositif, qui fédère plusieurs partenaires, aide les ménages à contenir leurs factures d'énergie.

Page modifiée le jeudi 3 avril 2025 • Données Ville du Mans

Objectifs



© Ville du Mans

La plate-forme précarité énergétique, dite Agir Énergique'Mans, vise à **diminuer le coût des factures d'énergie et la consommation d'énergie** des ménages.

Elle aide ponctuellement ces derniers à supporter ce coût et à améliorer la qualité thermique des logements.

Déroulement

Les dossiers retenus, après une première instruction socio-budgétaire, sont présentés en commission mensuelle partenariale.

Deux conseillères en économie sociale et familiale proposent, après la visite du logement, un accompagnement budgétaire et technique. Il permet de poser le diagnostic et les **actions correctives** propres à diminuer les factures liées à l'énergie.

Partenariat

Le dispositif Agir Énergique'Mans a été construit par un ensemble de partenaires.

- Le département via le FSL,
- la Caf,
- EDF,
- l'Espace info énergie,
- la Ville du Mans et le Mans Métropole,
- l'Anah,
- l'État.

121

dossiers

C'est le nombre de demandes liées aux factures d'électricité et de gaz prises en compte par le CCAS du Mans en 2024.